Société des institutrices

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **62 (1933)**

Heft 10

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Der *Kleine Herder*, Nachschlagebuch über alles für alle, 2. Auflage, 1540 S., 50 000 Stichworte, Volksausgabe in einem Band, in Ganzleinen M. 10 ; Ausgabe in zwei Bänden Halbleder M. 14.

Ceux qui sont obligés de se servir de dictionnaires français-allemand ou allemand-français sont souvent embarrassés par l'extrême concision des traductions ou par l'accumulation de termes plus ou moins synonymes parmi lesquels on risque bien de choisir le plus impropre. Le *Petit Herder* peut être très utilement employé pour remédier à cette situation désagréable. Ses textes précis, sa très riche illustration nous le garantissent. Il présente, entre autres avantages de sa deuxième édition, celui d'une mise au point très complète pour la terminologie technique et les noms propres passés aujourd'hui dans l'histoire. Il est toutefois regrettable que les auteurs n'aient pas toujours su, dans ce dernier domaine de l'histoire contemporaine, garder toute l'objectivité désirable : on sent percer, le long des colonnes où il est question d'événements ou d'hommes politiques et militaires de l'heure actuelle, un nationalisme assez rageur. Comme quoi tout livre, même un dictionnaire, n'est bon qu'à celui qui sait en user avec discernement.

* * *

J. Lindworsky, S. J., *Erfolgreiche Erziehung*, XII-46 p., Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1933, 1 mark.

Ce petit livret, cartonné, du célèbre psychologue de la volonté, est singulièrement plein d'idées, et ces idées sont dites si bien, claires et précises, qu'elles n'ont pas l'air abstraites et théoriques. Deux principes d'abord : éduquer, c'est préparer l'enfant non pas à une vie quelconque, mais à l'activité de sa vocation ; et c'est l'aider à réaliser en lui les conditions mêmes de cette vocation. Voilà ce qui constitue la première partie de la brochure. La seconde se rapporte à l'éducation dans un pensionnat (Landerziehungsheim) et d'enfants « difficiles ». Trop condensée pour des commençants, cette brochure aidera les lecteurs plus avancés à organiser les idées provenant de leurs études ou de leur expérience.

E. D.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Notre Retraite annuelle

Le Comité, se basant sur les indications données par MM. les Inspecteurs scolaires, au sujet des vacances d'automne, a fixé la Retraite annuelle des institutrices au 25 septembre.

C'est la période du grand congé pour les institutrices de la campagne. Aussi, nous espérons les voir arriver bien nombreuses dans l'asile accueillant de Montbarry.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir favoriser, cette année-ci, nos collègues des chefs-lieux qui, à cette date, auront déjà repris leur classe. Celles qui désireraient participer à la Retraite peuvent en demander l'autorisation, — si elles le jugent opportun, — à M. l'Inspecteur de leur arrondissement ou à la Commission scolaire.

Nous invitons amicalement toutes les institutrices à répondre à l'appel de la Société d'éducation, et nous leur donnons rendez-vous samedi 8 juillet, dans la petite cité romontoise.